

ASSOCIATIONS CULTURELLES

L'étude qui bat en brèche quelques idées reçues sur les associations culturelles

Hélène Girard | Actualité Culture | Documents utiles | France | Publié le 09/01/2026 | Mis à jour le 12/01/2026

Le centre de ressources « culture » de l'économie sociale et solidaire Opale a publié fin décembre une étude sur les évolutions socio-économiques des associations culturelles employant des salariés. Cette photographie met en lumière la fragilité de ces structures et d'autres constats intéressants les collectivités.



Pour la troisième fois (après 2008 et 2020), le centre de ressources « culture » de l'économie sociale et solidaire Opale ^[1] a publié fin décembre 2025 une « Enquête sur les associations culturelles employeuses ^[2] ». Basée sur des données de 2023 fournies par un millier d'associations, cette enquête livre des constats éclairants pour les collectivités et montre des liens ambivalents avec les territoires.

La création domine, devant l'éducation et la diffusion

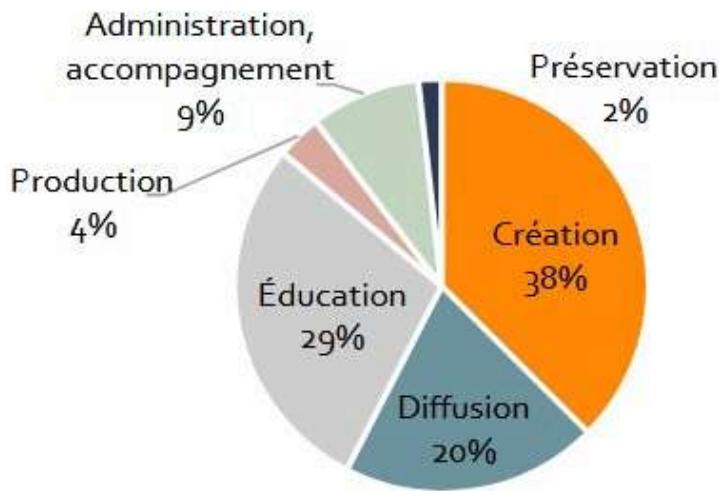
38% des associations répondantes ont déclaré des activités de création, comme principal domaine d'intervention. Il s'agit de « compagnies de spectacle vivant, collectifs d'artistes, groupes et ensembles musicaux, presque exclusivement concentrés dans le domaine du spectacle vivant, et tout particulièrement dans le théâtre, les arts de la rue et la danse », détaillent les auteurs.

L'éducation figure parmi les activités déclarées par 29% des associations répondantes. On y retrouve les écoles, structures d'enseignement artistique, centres d'animation et socioculturels, associations de sensibilisation et de médiation.

Quant aux activités de diffusion, elles concernent 20% des associations. Il s'agit de médias (radios par exemple), de structures organisatrices d'événements (festivals notamment), de théâtres, centres culturels, salles de concert, galeries et salles d'exposition, cinémas et lieux polyvalents, bibliothèques, ludothèques, librairies et disquaires.

Graph. 05 - Répartition des associations selon la fonction principale

Opale, enquête associations culturelles employeuses 2025 (données 2023)



[3]

(Source : Opale)

Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Importance des activités d'éducation

La pluridisciplinarité concerne 66% des associations culturelles employeuses. La plupart du temps, il s'agit de 2 domaines. Dans 74% des cas, l'éducation figure parmi ces deux domaines (73% en 2018). Les auteurs relient ce constat à « l'objectif, affiché par les politiques culturelles depuis les années 2010, de généralisation de l'éducation artistique et culturelle ».

Par ailleurs, les auteurs notent que 11% des associations répondantes relèvent de plusieurs domaines d'activités, « sans qu'un seul puisse être identifié comme principal ». Un taux qui a doublé par rapport à 2020.

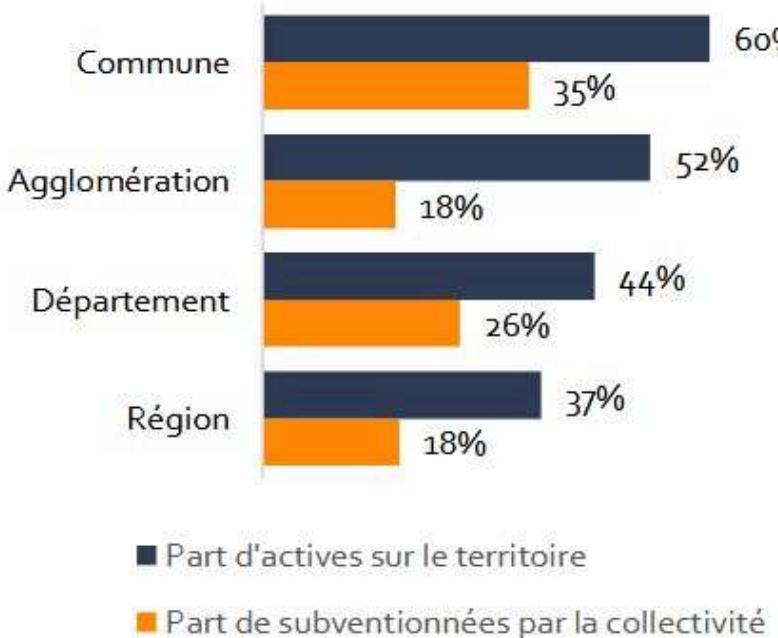
Un fort ancrage territorial, mais pas forcément financier

60% des associations répondantes indiquent un fort engagement sur le territoire de leur commune. Suivent le territoire intercommunal (52%), départemental (44%) et régional (37%).

Cet ancrage ne rime pas systématiquement avec un soutien financier de la collectivité. Loin s'en faut. « 35 % seulement sont soutenues par la commune. L'écart est plus notable encore pour l'intercommunalité, qui ne finance que 18 % des associations répondantes, alors que plus de la moitié se déclarent actives sur cette échelle de territoire », notent les auteurs.

Graph. 08 - Part d'associations actives selon le territoire et part d'associations subventionnées par la collectivité

Opale, enquête associations culturelles employeuses 2025 (données 2023)



Lecture : 52 % des associations culturelles employeuses sont actives sur le territoire de l'agglomération alors que 18 % des associations culturelles employeuses sont subventionnées par celle-ci.

[4]

(Source : Opale)

Cliquer sur l'image pour l'agrandir

La commune, ressource incontournable

87 % des associations culturelles employeuses reçoivent des subventions publiques (83 % en 2018). Opale constate une corrélation directe entre la part des subventions et le niveau du budget : les associations ayant les plus gros budgets bénéficient le plus de subventions.

Les deux tiers des subventions (64%) proviennent des collectivités. Ce pourcentage était de 71% en 2018. Pour Opale, l'année 2023 marque l'amorçage d'un retrait des collectivités^[5] dans le financement des associations culturelles.

Cependant (comme le montrent le Baromètre 2025 des budgets culturels^[6] de l'Observatoire des politiques culturelles et l'étude^[7] de l'Association des maires de France publiée en novembre dernier), la commune reste le contributeur de référence : 60% des associations répondantes ont perçu une aide de la commune en 2023 (aide au projet ou aide au fonctionnement), qui représente en moyenne 23% des subventions touchées.

Le département est à égalité avec la commune pour ce qui est de la fréquence d'intervention (auprès de 60% des associations), mais en retrait eu égard à la part que représente son soutien (15% des subventions reçues).

- « Les MJC ont une communauté de destin avec les maires »^[8]

Financement du fonctionnement : difficulté majeure

61% des associations répondantes déclarent des difficultés de financement de leur fonctionnement. « Certaines activités y sont plus exposées que d'autres, notamment les associations de production et de création du spectacle vivant (69 % et 73 %), ainsi que le domaine du livre (62 %) », notent les auteurs. Difficulté accentuée par « la baisse ou l'émettement des financements publics » qui concernent 50% des structures.

« Ensemble, ces deux difficultés témoignent de la transformation des modes de relation qu'entretiennent pouvoirs publics et associations et de la raréfaction des formes pérennes et globales de soutien redistributif au profit d'apports circonscrits, ponctuels et volatils », analysent les auteurs.

Graph. 34 - Répartition des associations selon l'importance des difficultés qu'elles rencontrent
Opale, enquête associations culturelles employeuses 2025 (données 2023)



[9]

(Source : Opale)

Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Recul du bénévolat

64 % des associations culturelles employeuses fédèrent des bénévoles non dirigeants, impliqués dans le fonctionnement de la structure et le fonctionnement des activités (en majorité, il s'agit de femmes). En 2018, ce taux était de 79%. Le recul du bénévolat constitue une autre difficulté majeure, documentée d'année en année [10] par la Coordination des fédérations et associations culturelles et de communication (Cofac).

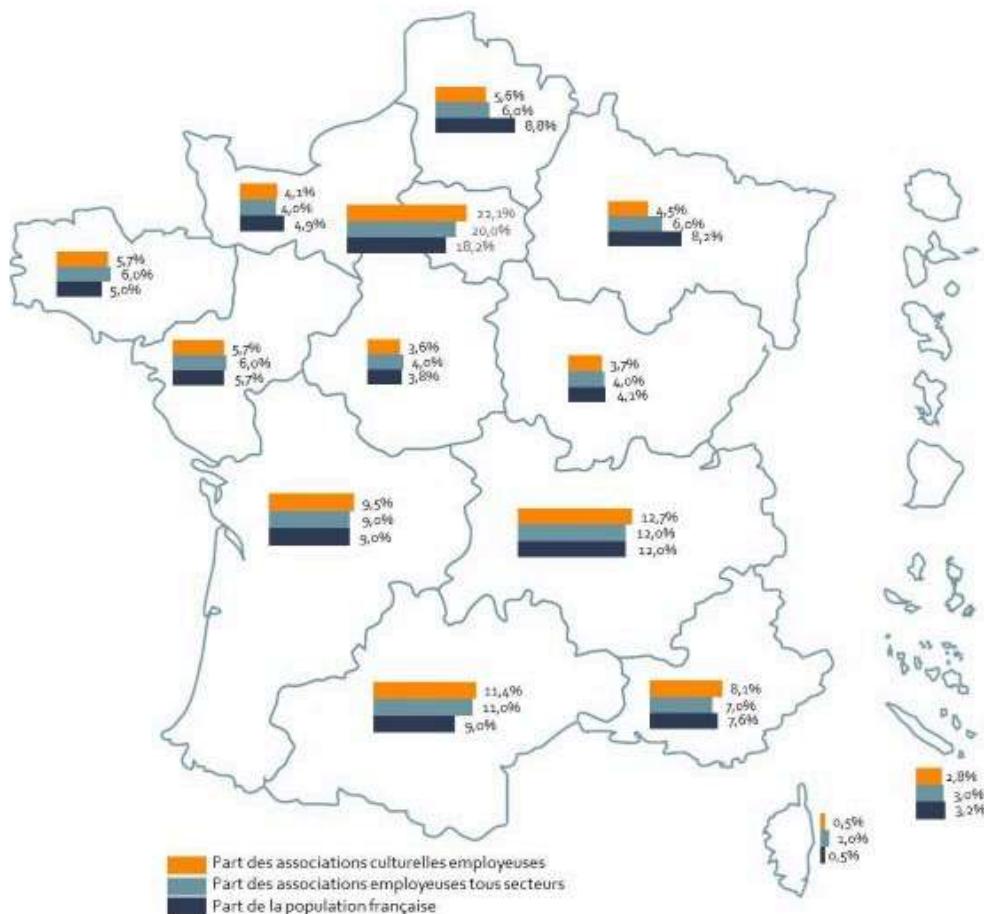
« Contrairement aux idées reçues, le nombre de bénévoles non dirigeants n'est pas inversement proportionnel au nombre de salarié·e·s de l'association, observent les auteurs. Il est, au contraire, près de dix fois plus élevé dans les associations ayant un budget supérieur ou égal à 500 K€ (55 bénévoles en moyenne) que dans les associations avec un budget inférieur à 10 K€ (6 en moyenne).

Des associations inégalement réparties

Globalement, toutes les régions comprennent des associations culturelles employant des salariés, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, dans les petites communes comme dans les grandes. Mais derrière cette uniformité apparente se cachent des disparités au regard du ratio population/nombre d'associations :

- les Hauts-de-France et le Grand Est sont sous-dotées ;
 - l'Ile-de-France et les régions du Sud sont sur-dotées .
 - les grandes aires urbaines (500 000 habitants et plus, Paris inclus) concentrent 51% des associations.

**Carte 01 - Répartition nationale des associations employeuses (tous secteurs, culturelles uniquement)
au regard de la population française**



Lecture : L'Île-de-France représente 18,2 % de la population française et regroupe 20 % des associations employeuses du pays (tous secteurs), ainsi que 22,1 % des associations culturelles employeuses.

[11]

(Source : Opale)

Cliquer sur l'image pour l'agrandir

REFERENCES

- Enquête sur les associations culturelles employeuses (Opale, décembre 2025)
 - Restez informé de l'actualité des politiques culturelles, [inscrivez-vous à la Newsletter Culture de la Gazette](#)

POUR ALLER PLUS LOIN

- Les associations culturelles entrent dans une zone de hautes turbulences
 - « Il y a un risque de rétrécissement sectoriel de la culture »
 - Subventions culturelles : le juge sanctionne un refus fondé sur des critères politiques